



SION

RAPPORT

**de la commission sociale et
culturelle**

au

CONSEIL GENERAL

concernant

les comptes 2023

Madame la Présidente du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen des comptes 2023 de la Ville de Sion.

Elle a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz (Chef du service des finances) et du Président de la Municipalité, M. Philippe Varone, le 29 mai 2024 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs, ses sincères remerciements pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes 2023, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Vice-président : Reist Martin

Rapporteur : Perruchoud Stéphanie

Membres : Abou El Ainin Samy
Berthod Julien
Bornet-Studer Ruth
Durox Christophe
Juillerat Olivier
Mukuna Gabriel Akanga
Pfister Brigitte
Rey Edouard

Suppléants : Chevrier Raphaël
Schertenleib Pierre
De Werra Adrien

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Les comptes 2023 de la ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2023 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

2. Questions, réponses et commentaires de la commission sociale et culturelle

Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonct. ou Inv.	nnn.nnnn		

Question 1

Réponse

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	110.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	59-295

Question 1

Pourquoi le budget a-t-il été diminué de moitié ? Qui bénéficient de ces subventions ? Depuis combien de temps cette somme n'a-t-elle pas fluctué ?

Réponse

Sauf erreur ou mauvaise compréhension, la rubrique n'a pas diminué ; le montant dépensé est un peu plus élevé. Il se compose d'une subvention à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne, d'une subvention pour financer la location de la salle du Sacré-Cœur pour l'organisation et lotos, d'une subvention à l'Association Valais/Wallis Time Machine, d'une

subvention au Chœur Oracantat (concert à Bramois) et d'une subvention au Chœur mixte de Platta (concert de jubilé, 50e anniversaire).

Remarque de la commission

La commission a pris bonne note de la réponse et remercie la Municipalité pour ces précisions.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonct.	304	Hautes Ecoles	94

Question 2

Est-ce que les coupes de la Confédération prévues pour 2025 concernant l'EPFL auront un impact sur le site de Sion, sur le nombre de recherches menées à Sion et, in fine, sur les comptes ?

Réponse

Au vu du bilan très positif du développement de l'EPFL Valais Wallis depuis 2012 (15 chaires - 6 chaires dans le domaine de l'énergie, 8 chaires en environnement, 1 chaire dans le domaine de la santé, et 2 groupes de recherche implantés en Valais, dont 7 chaires financées par le Canton du Valais), le Conseil d'Etat valaisan et la direction de l'EPFL ont exprimé le 30 novembre 2022 à Sion l'intention d'unir leurs forces pour créer ensemble un pôle de recherche, d'innovation et de formation d'envergure nationale et internationale autour de la transition énergétique verte en Valais à Sion.

L'impact des coupes qui sont uniquement prévues pour le budget 2025 des EPF, n'aura pas d'incidence sur le développement du site valaisan. Le Conseil d'Etat et la direction de l'EPFL sont prêts à signer un avenant à la convention afin de s'engager ensemble sur la poursuite du développement entrepris il y a 12 ans, ledit avenant a par ailleurs été présenté au conseil municipal de Sion.

De plus, nous ne voyons pas de lien direct entre les futures contributions fédérales aux EPF et les contributions de la ville de Sion à l'EPFL Valais Wallis. En effet, cette contribution est calculée sur le financement du Canton à l'EPFL Valais Wallis. Ce financement cantonal est fixé par convention et celle-ci vient d'être renouvelée pour 2023-2026.

Pour ce qui est de la contribution de la Ville aux charges de fonctionnement (part la plus importante de la contribution communale), les montants (dégressifs) ont été fixés par Décision du Conseil d'Etat pour 2023, 2024 et 2025 et cette obligation légale s'éteint à partir de 2026. La contribution annuelle de la ville de Sion aux charges d'investissement et de location de l'EPFL Valais Wallis représente quant à elle un montant moindre pour la Ville en comparaison avec ses engagements pour Energypolis (part HES-SO) et le futur Campus du pôle Santé

Remarque de la commission

Les membres de la commission sont satisfaits du bilan très positif concernant le développement de l'EPFL Valais Wallis, de même que de savoir que les coupes n'auront pas d'impact sur le développement du site valaisan.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonct.	307	Intégration de la Bibliothèque municipale ... dans la Médiathèque Valais	97

Question 3

Quel est le détail (financier et en ressources humaines) de la somme allouée par la Commune auprès de la Médiathèque ?

Que règle la Convention à cet égard ?

Réponse

La convention concernant l'organisation et la gestion de la Médiathèque Valais-Sion entre la Ville de Sion et le Canton du Valais a été signée en juin 2010.

En ce qui concerne les engagements financiers de la ville, il a été convenu :

- loyers : « la ville de Sion contribue aux frais d'utilisation des locaux de la MV-SION sur la base d'une surface forfaitaire de 900 m² et pour un montant de Frs 150.- par m², soit un montant annuel de Fr 135'000.-. Elle participe aux charges, frais d'entretien, de fournitures, de conciergerie et de nettoyage de ces locaux pour un montant de Fr 20.- par m², soit Fr 18'000.- par an ». Ce montant total figure aux comptes sous la rubrique 307.3631 et n'a pas changé depuis la signature de la convention.
- crédit d'acquisition : « la Ville porte à son budget les sommes nécessaires à l'acquisition des collections de documents pour les fonctions communales, ainsi que pour les frais éventuels liés aux prestations de nature communale conformément aux directives et normes de référence ». Selon la convention, nombre de documents à acquérir annuellement = 43'147 au prix moyen de Fr 30.-
- /le document, ce qui fait un total d'environ Fr 130'000.-. Ces dépenses sont enregistrées sous rubrique 307.3102 (achats de documents) et partiellement

sous rubrique 307.3130 (prestations de nature communale) et n'ont pas changé depuis la signature de la convention.

- ressources humaines : selon les chiffres donnés par la Bibliothèque municipale BM de Sion et la bibliothèque des jeunes BJ lors de l'enquête de l'office fédéral de la statistique en 2012, le nombre d'EPT à la BM était de 2.8 EPT et le nombre d'EPT à la BJ était de 2.7, soit 5.5 EPT au total. A ce jour, ce total d'EPT n'a pas évolué depuis la signature de la convention.

Remarque de la commission

La commission note qu'il y aura toujours une contribution de la Ville pour la Médiathèque Valais suite à l'intégration des bibliothèques municipales, comme prévu dans la convention signée en 2010.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	320.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments...	100

Question 4

Est-il possible de connaître le détail des prochains travaux projetés à la Ferme Asile ?

Réponse

La priorité sera donnée à la rénovation des planchers de la salle et à la sécurisation des galeries situées à l'est de la salle principale. La réfection de la toiture devrait suivre dans les planifications pluriannuelles.

Remarque de la commission

La commission note avec satisfaction que la Municipalité se préoccupe de la sécurisation de la Ferme Asile. Elle souhaite qu'il en aille de même pour tous les lieux culturels du territoire communal.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonct.	401.3631	Prévoyances et assurances sociales	122

Question 5

La CSC prend note que durant la dernière période le taux d'emploi était favorable ce qui a diminué les demandes d'aides sociales. Cependant, au vu de l'inflation et de la conjoncture économique incertaine, le budget devrait être, selon nous, élaboré avec prudence.

Réponse

En effet, il y a eu une diminution des dossiers d'aide sociale, certainement due au taux d'emploi plus favorable. Il y a également eu plusieurs fermetures de dossiers en raison de demandes AI acceptées.

Remarque de la commission

La commission a pris bonne note de la réponse et remercie la Municipalité pour son commentaire.

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonct.	500.4033	Taxes sur les chiens	130

Question 6

Les revenus ont augmenté de presque 60'000 francs par rapport au budget, dès lors pourquoi avoir ôté les sacs à déjections canines à différents endroits stratégiques de la ville ?

Réponse

Veillez nous indiquer à quels endroits stratégiques de la Ville il manque des sacs à déjections canines.

La voirie n'a pas diminué le nombre de sacs pour le ramassage. Le dispositif a d'ailleurs été complété.

Remarque de la commission

La commission a fait part à la Municipalité, durant la séance du 22 mai, des lieux où il n'y a pas ou plus de sac à disposition, notamment dans des lieux stratégiques de passage situés sur la Place du Midi et l'Espace des Remparts.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	603.4636	Agriculture et gérance des domaines	149

Question 7

Quelle est l'utilisation faite de cette subvention de la part de l'association des amis du Grand Bisse de Vex que reçoit la ville ? Pourquoi cette association verse de l'argent à la ville ?

Réponse

La subvention accordée par l'Association des Amis du Bisse de Vex est allouée uniquement au Grand Bisse de Vex venant de Nendaz. Cet argent est comptabilisé dans le compte à financements spéciaux 2090.06 (voir page 52).

Commentaire de la commission

La commission prend note de la provenance de cette subvention et remercie la Municipalité pour ces précisions.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonct.	700	Bâtiments et constructions	169

Question 8

Vu l'augmentation des déprédations causées par les tags et les graffitis sur des bâtiments historiques, la CSC aimerait savoir si la politique de sensibilisation a été mise en question et si son efficacité a été évaluée. Est-ce que la ville pense faire quelque chose de plus ?

Réponse

Contre les tagueurs sauvages et cagoulés, une politique de sensibilisation est inutile. La Ville de Sion a demandé à la PRVC une vigilance accrue, elle a également demandé à tous les propriétaires touchés de porter plainte systématiquement. Elle soutient financièrement 50% des frais de nettoyage. Le résultat ne s'est pas fait attendre, la police a pu arrêter et démasquer un tagueur en flagrant délit. Toutefois, nous restons vigilants.

Remarque de la commission

Les membres de la commission regrettent que ces incivilités aient lieu dans notre commune et prennent acte des mesures entreprises par la Municipalité afin d'améliorer cette situation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonct.	700.3636	Subventions aux organisations privées	169

Question 9

Quelle est la nature de la subvention ponctuelle de 5000 francs (non distribuée) ?

Réponse

Il s'agit d'un montant réservé annuellement pour des participations à des expositions, des publications, ou autres événements liés à l'architecture et au patrimoine, organisés ou réalisés par des tiers privés.

Remarque de la commission

La commission a pris bonne note que ce montant est réservé pour des événements sollicités principalement à l'interne et remercie la Municipalité pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonct.	700.3637	Subventions aux personnes physiques	169

Question 10

Pourquoi y a-t-il une diminution des subventions pour la rénovation des façades ?

Réponse

Les subventionnements octroyés par la Ville dépendent intégralement des dossiers déposés par les privés, au titre de bâtiments en vieille ville / hameaux ou classés à l'inventaire du patrimoine bâti. Ces demandes font d'abord l'objet d'une promesse, que nous pouvons intégrer à notre budget, puis d'une demande de paiement à la fin des travaux.

Les écarts de temps sont très variables entre ces deux moments, avec parfois des projets différés ou abandonnés. Nous procédons à des provisions d'une année sur l'autre pour garantir que les promesses données aux requérants puissent être honorées lors de la présentation du décompte final des travaux. Le but n'étant pas de provisionner exagérément ces comptes, pour lesquels moins de demandes nous sont parvenues, les budgets ont été temporairement réduits ; Ils retrouveront leur niveau antérieur dans les années à venir.

Il faut rappeler que le cadre du subventionnement octroyé par la Ville est clairement défini dans les « Directives relatives aux subventions - bâtiments et ensembles bâtis protégés » et les « Travaux subventionnables au titre de la conservation et de la restauration du patrimoine bâti » de novembre 2020.

Remarque de la commission

La commission a pris bonne note de la réponse et remercie la Municipalité pour ces précisions.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonct.	850.3010	Traitements du personnel administratif	179

Question 11

Au budget 2023, il avait été prévu 52,4 collaborateurs et 7,5 auxiliaires. Finalement, dans les comptes, nous avons 48,1 collaborateurs et 14,2 auxiliaires. Comment expliquer cette différence dans les prévisions ?

Réponse

La rubrique 850.3010 ne concerne que des sections urbanisme et mobilité, le secrétariat du service et sa direction. Il n'y a pas eu de variation par rapport au projet de budget 2023. Pour la section Parcs et jardins, il n'y a pas eu de variation significative.

Pour l'aéroport, il y a eu un transfert d'un collaborateur piste à l' AIS et les quatre auxiliaires pressentis pour être engagés à plein temps ne l'ont pas été, ils ont gardé leur statut d'auxiliaire.

Remarque de la commission

La commission comprend que pour certaines situation le recours à du personnel auxiliaire soit nécessaire. Néanmoins, elle encourage vivement la politique de contrats fixes à durée indéterminée.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonct.	902.3144	Entretien des terrains bâtis et des bâtiments	199

Question 12

Concernant les dommages réalisés par des tiers sur les toits de la piscine, est-ce qu'une assurance entre en matière dans le remboursement de ces frais ?

Peut-on connaître le nombre de déprédations, la période durant lesquelles elles ont eu lieu et le coût total des dégâts ?

Réponse

Non, car les faits ont été constatés par le prestataire en charge du contrat d'entretien dans une temporalité des faits récriminés non déterminable, ni visibles, car en toiture. De plus, il n'est pas possible d'entrer en matière ultérieurement, cette réfection nécessitant une mise aux normes d'un système différent, à savoir, une protection anti-chutes de personnes en cas de brisure.

Non, pour toutes les raisons indiquées ci-dessus. Par contre, la mise en conformité de cette nouvelle structure s'élève à Fr. 11'847.-.

Remarque de la commission

La commission a pris bonne note de la réponse et remercie la Municipalité pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonct.	906.30.10	Administration jeunesse	210

Question 13

Concernant le manque d'accompagnateurs pour passeport-vacances et le retrait de certains programmes, la CSC s'inquiète du futur de cette offre pour les enfants. De manière générale, pourrait-on connaître la situation actuelle de passeport-vacances ?

Réponse

Pour cette association intercommunale, l'énergie conséquente déployée par les personnes en charge de la gestion et du comité permet de maintenir pour l'heure un programme d'activités toujours aussi attractif (plus de 300 activités !) ainsi que les contingents d'accompagnateurs-trices nécessaires (de l'ordre de 150 à 200 personnes, également recrutées auprès des parents des participants).

A noter que la commune de St-Léonard, au vu du ratio « implication bénévole des répondants locaux versus nombres de participants », a choisi de se retirer de l'association et par conséquent de ne plus offrir cette prestation à sa population.

Remarque de la commission

La commission valorise le programme proposé chaque année aux enfants et familles de notre commune au travers de passeport-vacances et espère que les conditions, notamment en ressources humaines, continuent de se réunir pour que cette offre perdure le plus longtemps possible.

3. Conclusions de la commission et vote final

La commission a analysé sous l'angle social et culturel les comptes 2023 de la ville et est satisfaite de l'excédent de revenus de Fr. 0,68 millions.

Certaines questions de la commission sociale et culturelle, présentées dans ce rapport, portent sur des faits d'incivilités et de dégâts. Lors de la séance du 22 mai, il a été communiqué à ses membres que ces questions étaient prises au sérieux par la Municipalité. Par conséquent, la commission attend de la Municipalité qu'elle prenne le maximum de mesures possibles pour lutter contre toutes formes d'incivilités et favoriser ainsi les bons liens sociaux à l'intérieur de notre commune.

En outre, la commission demande la pérennisation des dépenses et investissements dans les domaines social et culturel.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 10 membres présents, les comptes 2023 de la Municipalité de Sion.

Le président



La rapportrice



Sion, le 6 juin 2024

Liste des présences					
----------------------------	--	--	--	--	--

Membres permanents	29.04.24	01.05.24	02.05.24	29.05.24	03.06.24
---------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Abou El Ainin Samy	x	x	x	x	x
Berthod Julien					
Bornet-Studer Ruth					
Duroux Christophe	x	x	x	x	x
Juillerat Olivier	x	x	x	x	x
Mirailès Christian	x	x	x	x	x
Mukuna Gabriel Akanga	x	x	x	x	x
Perruchoud Stéphanie		x	x	x	x
Pfister Brigitte	x	x	x	x	x
Reist Martin		x	x	x	x
Rey Edouard					

Membres suppléants

Chevrier Raphaël	x	x	x	x	x
Schertenleib Pierre	x	x	x	x	x
De Werra Adrien	x	x	x	x	

Total	9	11	11	11	10
--------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général